

Mai 2015

La fin d'une injustice

Il y a 70 ans, le 29 avril 1945, douze millions de femmes françaises ont voté pour la première fois de leur histoire.

Cette citoyenneté politique des femmes que ni la révolution de 1789, ni l'appel de Condorcet, ni la constitution de 1791, ni le code civil « napoléonien » de 1804 n'avaient su reconnaître, ce fut une simple ordonnance du 21 avril 1944 prise par le général de Gaulle depuis Alger qui mit fin à cette exclusion. Cette ordonnance stipulant que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 venant définitivement inscrire ce principe dans les principes fondamentaux de la République : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Aujourd'hui, à l'heure où dans les démocraties occidentales il est parfois considéré de bon ton d'ignorer le droit de vote, à l'heure où une partie du monde ne veut voir que des femmes grillagées, il n'est pas question de ne pas se servir de ce droit.

Pour le Forum de Romainville,
Viviane Van De Poele
forumderomainville@laposte.net